

Aides financières

L'exception culturelle française place les librairies dans un contexte particulier. Parmi les particularismes figure un point bien connu : le prix unique du livre. Ce particularisme se décline sur d'autres points, notamment des soutiens publics spécifiques.

› Aides aux librairies indépendantes

Le Centre national du Livre

Le CNL accompagne et soutient tous les acteurs de la chaîne du livre, parmi les dispositifs mis en place, ceux spécifiquement à destination des libraires prennent les formes suivantes :

- Aide économique aux librairies : accompagner les projets des libraires
Cette aide peut être accordée sous la forme d'une subvention et/ou d'un prêt.
- Aide aux librairies pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale : soutenir l'activité des librairies de qualité
Cette subvention a pour objet de récompenser les librairies labellisées LIR (« Librairie indépendante de référence ») ou LR (« Librairie de référence ») qui donnent accès au public à un assortiment de livres neufs diversifié et de qualité dans lieu attractif, en lui proposant un accueil et un service professionnalisés.
- Label LiR : un label de référence
Décerné pour trois ans, le label LiR a pour vocation de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des libraires indépendants.
- Deux mesures ont été mises en place en juillet 2020 pour aider les libraires à faire face aux difficultés nées de la crise sanitaire due au Covid19
 - Aide exceptionnelle aux librairies françaises
 - Aide pour la modernisation des librairies

Pour retrouver le détail de l'ensemble de ces aides, consultez le site du [Centre national du livre](#).

L'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles

Établissement de crédit agréé, l'IFCIC, propose plusieurs dispositifs aux libraires :

- la garantie bancaire ;
- des prêts à court et moyen terme

Pour plus d'informations et pour déposer une demande : [Vous êtes une entreprise culturelle – Librairies](#)

L'Association pour le développement de la librairie de création

L'association intervient sur des projets de création, de déménagement, d'agrandissement, de rénovation, de rachat, de restructuration de fonds de roulement, de restructuration de fonds propres, auprès des librairies de littérature générale et des librairies spécialisées jeunesse. Les aides financières se font très majoritairement sous forme d'entrée dans le capital et d'apports en compte courant faisant l'objet d'un accord de remboursement à taux zéro s'étalant sur des périodes de 5 à 8 ans.

Pour retrouver le détail des aides, consultez le site de l'[ADELC](#)

› Aides aux entreprises

Les libraires entrent de droit dans les dispositifs génériques d'accompagnement à la création ou au développement des entreprises. Ces dispositifs sont nombreux et portés par des organismes variés, parmi les principaux :

France Active, Initiative France : accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise et prêts d'honneur.

Bpifrance Création : prêts et garanties bancaires.

Région Auvergne-Rhône-Alpes : [financement investissement "Commerce et artisanat"](#).

